Nations Unies S/PV.5642



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5642e séance

Mercredi 21 mars 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
Membres :	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Rogachev
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Tachie-Menson
	Indonésie	M. Budiman
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 15 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/150)

07-27704 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 15 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/150)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante du Liban une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M[me] *Ziade (Liban) prend place à la table du Conseil.*

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Serge Brammertz, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Brammertz à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/150, qui contient une lettre datée du 15 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le septième rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante.

Les membres sont également saisis d'une lettre datée du 20 mars 2007 du Chargé d'affaires de la Mission permanente du Liban, transmettant une lettre du Premier Ministre libanais. Cette lettre et sa pièce jointe seront publiées en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2007/159.

Je donne maintenant la parole à M. Brammertz, Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante.

M. Brammertz (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, une fois encore, je vous remercie de me donner la possibilité d'informer le Conseil des progrès accomplis par la Commission d'enquête internationale indépendante. Le dernier rapport de la Commission porte sur les activités des trois mois qui viennent de s'écouler.

Comme indiqué dans ses rapports précédents, la Commission reste consciente de son obligation de garantir la confidentialité de ses enquêtes afin de protéger l'intégrité du processus juridique et les individus qui coopèrent avec la Commission.

Depuis la présentation de son dernier compte rendu au Conseil, la Commission a continué de bénéficier de la coopération fructueuse des autorités libanaises dans tous les domaines. La Commission rencontre régulièrement le Procureur général du Liban, les hauts responsables de son bureau et les magistrats chargés des différentes affaires. En outre, la Commission est reconnaissante aux forces de sécurité libanaises, qui ont continué de tout mettre en œuvre pour assurer sa sécurité.

La Commission a continué d'axer ses activités sur l'assassinat, le 14 février 2005, de l'ex-Premier Ministre Rafic Hariri et de 22 autres personnes. Ces trois derniers mois, la Commission a bien avancé dans plusieurs domaines en exploitant les indices relevés sur le lieu du crime, en élargissant les catégories d'éléments de preuve recueillis concernant les auteurs et en établissant tous les liens et le contexte du crime. La Commission a procédé à 42 entretiens liés à l'affaire Hariri pendant la période à l'examen.

L'analyse sismologique et les expériences de modélisation du souffle de l'explosion confirment ce qu'indiquaient les précédents rapports : il y a eu une seule explosion en surface. L'analyse en cours des parties de véhicule trouvées sur les lieux semble également confirmer que l'explosion a probablement été déclenchée depuis une camionnette Mitsubishi. Les investigations se poursuivent sur l'acquisition, l'entreposage de la camionnette et l'installation d'explosifs à son bord.

Le problème de l'altération présumée des lieux de l'attentat et de l'entrave qui aurait été faite à l'enquête reste à l'étude, et la Commission poursuit ses investigations pour décider si ce qui a été fait l'a été de propos délibéré. On avance également dans les efforts visant à déterminer l'origine géographique de l'auteur présumé de l'explosion, qui reposent sur des données d'isotopes. Pour vérifier son hypothèse, la Commission a recueilli des échantillons de 28 provenances en Syrie et au Liban. Elle compte en réunir prochainement d'autres pays.

Par ailleurs, la Commission continue d'enquêter sur différents points concernant Ahmed Abou Adass, qui a revendiqué par vidéo l'assassinat de Rafic Hariri. La Commission sait qu'il connaissait des personnes liées à des groupes extrémistes. Ces personnes, en activité au Liban et ailleurs, ont pu avoir concouru à la production de l'enregistrement d'Ahmed Abou Adass et à l'attentat d'une façon ou d'autre. A cet égard, la Commission a effectué plusieurs missions hors du Liban, procédé à 23 entretiens et effectué des recherches sur plus de 200 giga-octets de données.

Depuis son dernier rapport au Conseil, la Commission a considérablement réduit le nombre des mobiles possibles du meurtre de Rafic Hariri, privilégiant la piste des activités politiques. Plusieurs facteurs marquaient l'environnement dans lequel évoluait M. Hariri dans la période qui a précédé le 14 février 2005 : l'adoption de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et les conséquences politiques de son application; la prorogation du mandat du Président Lahoud; la dynamique qui existait entre M. Hariri et d'autres partis politiques et dirigeants du Liban, de la Syrie et d'autres pays; et les préparatifs des élections législatives qui devaient se tenir en mai 2005.

Pour la Commission, il est probable que la conjugaison de ces facteurs a concouru à créer la situation qui a engendré l'intention de tuer Rafic Hariri.

Le Conseil de sécurité le lui ayant demandé, la Commission continue de prêter son assistance technique aux autorités libanaises dans 16 autres affaires, parmi lesquelles celle de l'assassinat du Ministre Pierre Gemayel et, plus récemment, celle des attentats à la bombe commis dans le village d'Ain Alaq, près de Beyrouth, qui a fait trois morts et 20 blessés le 13 février 2007.

La Commission n'oublie pas qu'il lui faut concilier l'affaire Hariri et l'aide à apporter dans les 16 autres affaires. Cet arbitrage varie avec le temps, mais la Commission s'efforce de tirer parti des méthodes profitant le plus à toutes les enquêtes tout en utilisant au mieux les ressources disponibles. Au cours de la période à l'examen, la Commission a mené 17 entretiens concernant les six attentats ciblés, et en a ainsi pratiquement fini avec ces entretiens avec les rescapés, leur famille et leurs proches. Ils ont permis de déceler un certain nombre de pistes qui seront suivies au cours des semaines et des mois à venir.

La Commission a également analysé les communications et les parties présumées des engins explosifs improvisés et des véhicules ayant servi à perpétrer des attentats. Elle continue également de rechercher les liens éventuels entre ces affaires et celle de Rafic Hariri. Ces activités se poursuivront au cours de la prochaine période d'enquête.

Les experts qui ont examiné le lieu de l'attentat qui a coûté la vie à Gebran Tueni ont recueilli et analysé plus de 190 pièces à conviction et présenté leurs conclusions à la Commission.

Les enquêtes concernant les huit attentats à la bombe qui n'étaient dirigés contre telles ou telles personnes en particulier se poursuivent également. L'objectif est de mener des analyses portant sur certaines affaires et de faire des suggestions quant aux autres mesures d'investigation qui pourraient être entreprises par les autorités libanaises. En ce qui concerne l'affaire Gemayel, la Commission continue d'apporter son appui aux autorités libanaises, comme cela est demandé par le Conseil, en menant des entretiens, en analysant les déclarations de témoins, en effectuant un travail d'analyse scientifique, en analysant les communications et en procédant à la reconstitution des faits au lieu de l'attentat.

La Commission a réalisé une analyse balistique détaillée des douilles et balles recueillies sur les lieux de l'attentat et peut désormais affirmer qu'au moins cinq armes différentes ont été utilisées. Les portraits robots des assassins présumés de Pierre Gemayel fournis aux autorités libanaises par la Commission, qui ont été récemment diffusés, feront partie d'une base de données qui sera constituée d'ici le prochain rapport de la Commission.

La Commission appuie également les autorités libanaises dans leurs enquêtes concernant les attentats d'Ain Alaq. Une équipe d'experts a procédé à des analyses balistiques et scientifiques sur place, en particulier des autobus de marque Mitsubishi et Kia qui avaient été visés. Plusieurs individus ont été arrêtés la

semaine dernière par les autorités libanaises dans le cadre des attentats d'Ain Alaq.

La République arabe syrienne a continué d'apporter à la Commission une coopération globalement satisfaisante. Suite à des demandes d'assistance, la Commission a mené diverses activités d'enquête en République arabe syrienne. La Commission a procédé à trois entretiens avec des représentants du Gouvernement syrien en rapport avec le lieu où se trouve une partie des archives ramenées du Liban au moment du retrait syrien en 2005.

Suite à ces entretiens, deux missions ont été créées afin d'obtenir un accès aux documents pertinents. Ces missions ont été déployées avec les autorités syriennes, et ont donné des résultats satisfaisants. La Commission sait gré aux autorités syriennes pour le professionnalisme et les qualités d'organisation dont elles ont fait preuve dans l'organisation de ces réunions.

La Commission continue de compter sur les États pour lui fournir des informations et mettre des compétences à sa disposition, ainsi que, le cas échéant, pour l'aider à s'acquitter de sa mission sur leur territoire. Au cours de la période considérée, elle a adressé au total 40 nouvelles demandes d'assistance officielles à 23 pays, sans compter la Syrie et la Libye.

Dans son précédent rapport, la Commission avait indiqué qu'elle attendait encore que 10 États donnent suite à ses demandes. La Commission a relancé ses interlocuteurs. Elle a rencontré plusieurs ambassadeurs pour les entretenir des demandes en souffrance. Grâce à ces rencontres, quasiment toutes les demandes pendantes ont reçu la suite voulue.

Ces trois derniers mois, la Commission a pris une série de mesures pour rationaliser ses procédures d'appui opérationnel et pourvoir les postes vacants. Avec l'aide du Département des opérations de maintien de la paix, elle a recruté 35 fonctionnaires internationaux et cinq agents sur le plan national.

À ce jour, la Division des enquêtes compte 41 fonctionnaires et consultants contre 29 au moment des exposés précédents au Conseil. Des analystes, des enquêteurs, des juristes et des experts de police scientifique, ainsi qu'un administrateur de bases de données, sont en train d'être recrutés. Ces efforts se poursuivront jusqu'à ce que la Commission ait atteint un niveau satisfaisant en qui concerne les effectifs de son personnel.

Il subsiste des difficultés de recrutement et de rétention des interprètes, traducteurs et transcripteurs de langue arabe. À ce jour, seuls trois des 27 postes ont été pourvus, ce qui crée des blocages et, partant, des retards dans les activités d'enquête. La Commission a pris diverses initiatives visant à attirer du personnel linguistique qualifié.

Au vu des enquêtes en cours et de celles qui sont planifiées, comme cela est énoncé dans le rapport, il est peu probable que la Commission achève ses travaux avant l'expiration de son mandat actuel en juin 2007. Anticipant la création d'un tribunal spécial pour le Liban, la Commission se félicite de la demande du Gouvernement libanais de proroger son mandat au-delà de cette date.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays frère, d'assurer la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de la Slovaquie avec qui nous entretenons des liens fraternels.

Plus de deux années se sont écoulées depuis l'assassinat criminel de Rafic Hariri, Premier Ministre du Liban, et de ses collègues. Au cours de cette période, les meurtres et assassinats politiques se sont poursuivis au Liban, de même que les attentats terroristes au Liban, qui perturbent la vie quotidienne de tous les citoyens ainsi que leurs efforts pour gagner leur vie.

Tout cela renforce la détermination du peuple libanais de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé et de veiller à ce que justice soit faite en identifiant et en traduisant en justice les responsables de ces crimes atroces, qui ont touché plusieurs parties du Liban, pour mettre ainsi fin à une série d'attentats violents et troublants. La détermination du peuple libanais s'est accompagnée d'un désir sincère de la part de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, de veiller à ce que justice soit faite en créant la Commission d'enquête internationale indépendante, qui a consenti des efforts intenses et a déjà présenté sept rapports sur ses travaux.

Après avoir écouté attentivement l'exposé fait par le Chef de la Commission d'enquête, M. Serge Brammertz, nous voudrions faire plusieurs remarques.

Premièrement, nous avons lu avec intérêt le septième rapport de la Commission dans lequel

M. Brammertz et son équipe affichent une grande expertise et cohérence dans leur enquête méthodique, qui se fonde sur des principes juridiques clairs et une chronologie précise, afin d'obtenir les informations nécessaires pour présenter les conclusions finales à un tribunal international.

Deuxièmement, nous nous félicitons également des progrès enregistrés par le Chef de la Commission d'enquête, M. Brammertz, dans un certain nombre de domaines. Nous espérons que l'on donnera dûment suite au travail qui est accompli, en vue de parvenir aux résultats escomptés.

Troisièmement, nous rendons également hommage à la Commission pour la coopération technique qu'elle a fournie aux autorités libanaises, avec l'assentiment du Conseil et sur la base de la demande du Conseil des ministres du Liban, dans le cadre de l'enquête pénale concernant l'agression commise contre le Liban, s'agissant notamment de l'attentat d'Ain Alaq qui a visé deux bus. À cet égard, je voudrais souligner que les autorités libanaises ont divulgué l'identité des responsables de ce crime. Certains d'entre eux ont été incarcérés; ils sont actuellement aux mains de la justice libanaise.

Quatrièmement, nous voudrions souligner que les autorités libanaises coopèrent étroitement avec la Commission, en application de la résolution pertinente du Conseil de sécurité. Nous appelons aussi toutes les parties concernées à fournir à la Commission toute l'assistance et la coopération nécessaires pour lui faciliter la tâche.

Cinquièmement, comme le Gouvernement libanais est convaincu de la nécessité vitale de disposer de plus de temps pour mener à bien le travail d'enquête, nous avons demandé que le mandat de la Commission soit prorogé d'un an, à partir de juin 2007. Le Secrétaire général voit cette demande d'un œil favorable. Dans son rapport le plus récent, la Commission a fait la même demande dans l'espoir que le Conseil y accèderait.

Pour finir, je remercie le chef de la Commission, M. Brammertz, ainsi que son équipe, pour leurs efforts de tous les instants. Nous les félicitons pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve afin de faire la lumière, autant que possible, sur les circonstances des assassinats, de sorte que la justice soit rendue et qu'ainsi il soit plus aisé de restaurer la paix et la sécurité pour le Liban et sa population. Nous rappelons à ce propos la déclaration du Secrétaire général qui souligne qu'il ne saurait y avoir de paix véritable sans justice.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite ses membres à prendre part à des consultations officieuses afin de poursuivre notre débat sur la question.

La séance est levée à 10 h 40.